Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-18_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Marchés de travaux – Projet de rénovation avec extension du complexe sportif de Beg er Vil - Avenants

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-18_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026

Délibération n°18/2026

Service référent : *Services Techniques*

Objet : Marchés de travaux – Projet de rénovation avec extension du complexe sportif de Beg er Vil - Avenants

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des finances, de la commande publique et du mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation avec extension du complexe sportif, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux lors de sa séance du 13 novembre 2023.

Des adaptations de projets et aléas rencontrés sur le chantier en cours et détaillés ci-après nécessitent leur formalisation par voie d'avenants :

Lot / Titulaire	Montant initial	N° et montant de l'avenant	Exposé
1 (Gros Œuvre) - SRB	940'053,06€ HT	N°6 : 24'136,80€ HT (+2.5%)	Prolongation des installations de chantier
2 (Charpente) - EMG	713'204,00 € HT	N°4 : 6'698,00 € HT (+0.9%)	Ajour d'une finition dans les locaux rangements et optimisation (phase 1)
2 (Charpente) - EMG	713'204,00 € HT	N°6 : 16'060,00 € HT (+2.2%)	Renforts anti flambement Renforts de contreventement Renforts sous bac acier
2 (Charpente) - EMG	713'204,00 € HT	N°7 : 21'388,00 € HT (+3%)	Chevillage des lindiers existants Fixation des lisses MOB existantes Renfort charpente R+1 salle existante Suppression du bandeau façade sud Lisse bois formant garde-corps façade nord
3 (Etanchéité) - SEO	391'500,00 € HT	N°3 : 19'302,35 € HT (+4,9%)	Adaptation au photovoltaïque Modification pose de filets de protection
4 (Couverture, Bardage) - PCB	1'100'000,00 € HT	N°5 : 0,00 € HT (+0%)	Adaptation au photovoltaïque Plus/moins-value bardage
4 (Couverture, Bardage) - PCB	1'100'000,00 € HT	N°6 : 20'205,00 € HT (+1,8%)	Réhausse des acrotères pour photovoltaïque et raccordement au mur zig zag de la grande salle
5 (Menuiseries extérieures) - ADB	324'799,00 € HT	N°6 : 4'012,00 € HT (+1,2%)	Modification mode de pose en RDC Nord Remplacement de porte abimée Modification de ventelles
6 (Chauffage, Ventilation, plomberie) – FEE/IDEX	719'800,00 € HT	N°6 : 1'689,37 € HT (+0,2%)	Amélioration de la ventilation mécanique dans la salle de cours collectif

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-18_2026-DE

6 (Chauffage, Ventilation, plomberie) – FEE/IDEX	719'800,00 € HT	N°7 : 2'170,83 € HT (+0,3%)	Calorifugeage de réseaux de chauffage apparent
7 (Electricité, SSI) - CEGELEC	440'000,00 € HT	N°7 : 950,42 € HT (+0,2%)	Adaptation au photovoltaïque
9 (Plâtrerie) - PIKARD	571'843,29 € HT	N°2 : 2'932,34 € HT (+0,5%)	Adaptation au photovoltaïque Modification du faux plafond noir buvette
10 (Menuiserie intérieure) - PLASSART	337'945,54 € HT	N°4 : - 6'172,47 € HT (-1,8%)	Adaptation au photovoltaïque (Porte CF) Suppression rayonnage Suppression signalétique Intégration PSE 05 dépose tribune Ajout façade de gaine technique Modification de cylindres de portes Dépose de parquet existant

Le coût total des travaux s'élève à 6'776'395 € HT, y compris un pourcentage d'avenants global et cumulé de 5,2% (compris affermissement PSE), soit un coût d'opération de 8 325 004 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants au marché de travaux sus exposé pour la rénovation/extension du Complexe sportif et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ou tout autre adjoint par délégation.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de travaux initial,

Vu l'exposé ci-avant ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 9 Février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-18_2026-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON
MORBIHAN

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES